COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre à vingt heures, le conseil municipal de Beautheil-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard Mme LEGRAND Marie-Claude M.CHAPPUIS Jacques
M. HUBERT Joël Mme CHAMOUARD Christiane M.THIBAULT Pascal
Mme BOSCHER Christine Mme BOUSCAILLOU Diane M.MAURY Arnaud
M.LALLEMENT Thierry M.PERRIN Jean-François M.VAN HOUTTE Christian
M.MOULY Fabrice M.TEILLARD Stéphane M.DOLEAC Norbert

M.GRENIER Jacky M.DOUX Thierry M. FAHY Philippe Mme PAILLARD Virginie

Absents excusés:

Mme LEFEVRE Françoise M. THIEBAUT Patrice M.THOMAS Paul

M.TRANZEAT Jacques Mme COULLEBAUD Martine

Mme DESPRES Murielle Mme JUBERT Nicole

<u>Absents:</u>

M. TURBANT Etienne M.TROUILLARD Sylvain Mme CREPIN Isabelle M.EARD Jean-Michel

Mme LEFEVRE Françoise donne pouvoir à M.GRENIER Jacky
M.TRANZEAT Jacques donne pouvoir à M.MOULY Fabrice
Mme DESPRES Murielle donne pouvoir à M.FAHY Philippe
M.THIEBAUT Patrice donne pouvoir à M.HUBERT Joël
M.THOMAS Paul donne pouvoir à M.MAURY Arnaud

Secrétaire de séance : M.TEIILARD Stéphane

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 09 SEPTEMBRE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019.

SDESM - PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2020

Monsieur Hubert présente l'avant-projet des travaux prévus sur le réseau d'éclairage public en 2020 établi par le SDESM (syndicat des énergies de Seine et Marne) :

Le projet présenté va faire l'objet d'une demande après du SDESM afin d'obtenir à titre exceptionnel une enveloppe double compte tenu de la fusion des deux communes.

Une réunion avec des représentants du syndicat est prévue afin d'affiner la demande de subventions.

CENTRE DE GESTION - CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE - D2019/086

Le Centre de Gestion propose d'organiser une consultation en vue de conclure un nouveau contrat d'assurance du personnel au 01/01/2021.

La commune de Beautheil avait fait le choix d'adhérer à la précédente consultation lancée par le Centre de gestion contrairement à celle de Saints et au SIRP Beautheil-Saints.

Il est proposé que la commune nouvelle participe à la consultation proposée par le Centre de gestion.

Le Maire expose:

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion propose aux communes et établissements publics une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

Vu le Décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 2 juillet 2019 ayant fait vœu d'une mission facultative consistant à assister les collectivités et établissement souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci et ayant chargé son Président de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements publics du département.

Décide

Article 1er:

Le conseil municipal de Beautheil-Saints autorise Monsieur le maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1er janvier 2021

- Régime du contrat : Capitalisation

- La collectivité souhaite garantir :

☑ les agents titulaires, stagiaires, non titulaires <u>affiliés à l'IRCANTEC</u>

☑ <u>les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL</u>

Article 2:

Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.

Dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire déterminée selon la strate de l'effectif :

- contrats standards IRCANTEC (pas de seuil) et CNRACL (jusqu'à 29 agents) : 50 euros

- compris entre 30 et 199 agents CNRACL: 300 euros

- compris entre 200 et 499 agents CNRACL: 500 euro

- à partir de 500 agents CNRACL :

Article 3:

Le conseil municipal de Beautheil-Saints autorise Monsieur le Maire à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

700 euros

RAPPORTS PUBLICS SUR LE PRIX DE LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) 2018 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - D2019/0087

Les Rapports publics sur la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif ont été communiqués aux conseillers.

Ces rapports sont établis par le SIANE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les Rapports du le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de l'exercice 2018 pour les communes de Beautheil et de Saints.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIF DE LA REDEVANCE 2020 - D2019/088

Les communes de Beautheil et de Saints disposaient de tarifs de redevance d'assainissement collectif différents.

Il est proposé au conseil d'uniformiser les tarifs pour l'ensemble de la commune nouvelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter les tarifs suivants pour 2020 :

redevance d'assainissement/m3 (part commune)	3.450€
abonnement prime fixe (part commune)	9.00€

ACQUISITION DE TERRAIN PARCELLES ZN123-124-129 ET 130 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2018/086 - D2019/089

Monsieur le maire rappelle la délibération D2018/086 du 17 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal de Saints autorisait l'acquisition par la commune des parcelles ZN123-124-129 et 130 en échange des parcelles ZN174 et 175.

Il est nécessaire de préciser les termes de la délibération précédente, notamment concernant le nom du notaire désigné pour établir l'acte.

Le propriétaire apporterait les parcelles cadastrées ZN 123, 124, 129 et 130

La commune apporterait les parcelles cadastrées ZN 174 et Compte tenu de l'écart de tarif, la commune s'engage à verser une soulte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Rapporte la délibération de la commune de Saints n° D2018/086 du 17 décembre 2018,

Accepte l'échange proposé et le versement par la commune d'une soulte

Autorise le maire à signer les actes de vente, d'acquisition et tous les documents d'y rapportant,

Charge maître SMAGGHE, notaire à Faremoutiers de la rédaction des actes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - D2019/090

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) est notamment en charge d'évaluer les conséquences des transferts de compétence sur le plan financier et le montant de l'allocation compensatrice versée par la communauté aux communes. Le rapport de la commission du 25 septembre 2019 prévoit que l'allocation compensatrice versée par la communauté d'agglomération à la commune de Beautheil-Saints sera réduit de 1798.00€ correspondant à l'évaluation des charges du service de l'urbanisme intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport de la CLETC de la communauté d'agglomération Coulommiers pays de brie du 25 septembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Assainissement Mémillon-Le Tertre</u>: les travaux de construction de la station d'épuration ont débuté, et l'entreprise en charge des travaux a été la cible de plusieurs vols.

La visite du réseau nouvellement créé a révélé la présence de grandes quantités d'huile de vidange sans que l'origine n'ait pu être identifiée.

<u>Réunion publique Orange</u>: elle se tiendra le 6 novembre 2019 à 18h au foyer polyvalent de Saints. La réunion vise à informer les personnes qui ont subi des interruptions de fourniture répétées depuis plusieurs mois.

Fibre optique : une première phase de commercialisation devrait débuter en février/mars 2020 sur une partie de la commune.

<u>Députée</u>: Mme Patricia Lemoine assurera une permanence à la mairie le 22 novembre 2019 de 16h à 18h.

<u>Panneaux lumineux</u>: les panneaux de Beautheil et de Saints sont tous les deux en service : l'emplacement de chaque équipement a été dicté par les contraintes techniques (alimentation électriques) et un souci de visibilité. Les deux panneaux sont éteints une partie de la nuit afin de limiter la gêne pour les riverains.

<u>Ecoles</u> : la commission des écoles se réunira prochainement pour évoquer notamment le nom des écoles.

M.Mouly indique que la nouvelle organisation du dortoir est satisfaisante, il revient par ailleurs sur les moments forts des dernières semaines : les portes ouvertes organisées ainsi que l'exercice de sécurité pour préparer les élèves et les équipes enseignantes aux situations d'alerte attentats.

<u>Beautheil</u>: la porte du futur local de l'infirmière a été changée, restent les sols et la peinture à réaliser.

<u>Fuite</u>: A Beautheil, M.Doux évoque une éventuelle fuite dans le réseau pluvial où un écoulement constant se fait entendre depuis plusieurs mois. Des investigations sont à prévoir pour trouver l'origine de la fuite, notamment avec le syndicat des eaux.

<u>Regard</u>: M.Van Houtte rappelle qu'un regard est ouvert depuis plusieurs années sur la commune, simplement signalisé par de la rubalise. Les services de l'Agence Routière Départementale seront relancés à ce sujet.

La séance est levée à 21h00